

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

C.D.L.D.

Conformément aux articles **L1122-12** et **L1122-13** du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu :

Salle de Saint-Séverin, rue d'Engihoul, 17 à 4550 NANDRIN.
Le mardi 13 avril 2021 à 20h00

ARTICLE L1122-11 et 12.

Le Conseil est convoqué par le Collège communal.

Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ARTICLE L1122-13.

Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par courrier électronique, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour.

Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

ARTICLE L1122-17.

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

ARTICLE L1122-24.

Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal. Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Plan de cohésion sociale (P.C.S.) 2020-2025 – Rapport d'activités 2020
2. Plan de cohésion sociale (P.C.S.) 2020-2025 – Rapport financier 2020
3. Rapport de la commission locale pour l'énergie (CLE) pour l'année 2020 – Prise d'acte
4. Fabrique d'Eglise de Saint-Séverin (n°339) tutelle spéciale 2021.1 - Compte 2020
5. Fabrique d'Eglise de Villers-le-Temple (n°340) tutelle spéciale 2021.1 - Compte 2020
6. Fabrique d'Eglise de Nandrin (n°338) tutelle spéciale 2021.1 - Compte 2020
7. Mesure d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 / Exercice 2021
8. Rapport de rémunération de la commune de Nandrin pour l'exercice 2020 – Approbation
9. PIC 2019-2021 Réfection de la rue des Six Bonniers et aménagement d'un trottoir - Approbation des conditions modifiées et du mode de passation
10. Convention pilote avec l'A.I.D.E relative à la réception, au transport et au traitement des produits de curage de réseaux d'assainissement (P.C.R.A.)
11. Dispositifs destinés à la protection contre l'érosion et les inondations (Sylvain Gouverneur) - Acquisition d'un terrain pour cause d'utilité publique
12. « TERRE » asbl – Renouvellement de la convention pour la collecte des déchets textiles ménagers
13. Actions locales de prévention "zéro déchet" 2021 – Mandat à la SCRL INTRADEL pour une action complémentaire
14. asbl Royale Entente Sportive Templiers Nandrin (RESTN) - Remplacement d'un observateur au sein du conseil d'administration
15. Ressourcerie du Pays de Liège s.c. - Désignation du représentant aux assemblées générales.
16. Déroulement de la séance - Communications - Procès verbal de la séance précédente
17. Questions orales d'actualité (articles 75 et suivants du règlement d'ordre intérieur)

HUIS CLOS

18. Affaire Bernard et Benoît DIEUDONNE / Autorisation d'estimer en justice
19. Personnel enseignant - Yves Melin - Congé pour mission défini à l'article 6 du décret du 24 juin 1996
20. Personnel enseignant - VINCENT Nathalie - Mise en disponibilité pour cause de maladie
21. Personnel enseignant - RAMELOT Etienne - Demande de mise à la retraite d'un instituteur primaire - Prise d'acte
22. Personnel enseignant - BALTHAZAR Sandrine - Extension de nomination à titre définitif d'une maitresse spéciale de seconde langue - 2 pér/s.
23. Personnel enseignant - VERPOORTEN Lorraine - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à temps plein.
24. Personnel enseignant - MAWET Julie - Nomination à titre définitif d'une

institutrice maternelle à mi-temps.

25. Enseignement communal – Ratifications de désignations prises par le collège communal

POUR LE COLLEGE COMMUNAL,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
Pierre JAMAIGNE.

LE BOURGMESTRE,
Michel LEMMENS.